



**République Française**  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune d'Ingré

**DÉCISION N° DC.21.033**  
portant sur

**Le renouvellement d'une concession de terrain dans le Cimetière communal  
d'Ingré à Madame M B**

Le Maire,

Vu la délibération n° DL.20.029 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 autorisant le maire par délégation à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,

Vu la délibération n° DL.20.073 du conseil municipal en date du 20 septembre 2020 fixant les tarifs des différentes concessions,

Vu la demande présentée par Madame M B  
tendant à renouveler une concession de terrain dans le Cimetière communal

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : il est décidé d'accorder dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession d'une durée de 30 ans, de 2,00 m<sup>2</sup> superficiels, rang L2 emplacement n° 1315, enregistrée sous le n° 2021-06, à compter du 6 mars 2021.

**Article 2** : Cet emplacement est accordé à titre de :

- Renouvellement de la concession accordée le 6 mars 1991 à Madame P L

**Article 3** : La concession est attribuée moyennant la somme totale de 183,45 € (cent quatre-vingt-trois euros et quarante-cinq centimes) qui sera versée dans la caisse du Trésor Public suivant quittance du 25 mars 2021.

**Article 4** : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 5** : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré
- Madame M<sup>r</sup> B

A Ingré, le

**02 AVR. 2021**



Le Maire,

Christian DUMAS.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'État le : **02 AVR. 2021**

Publié ou notifié-le : **02 AVR. 2021**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Acte à classer**

DC-21-033

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2021-04-02T09-48-43.00 ( MI229309714 )

Identifiant unique de l'acte : 045-214501694-20210402-DC-21-033-AR ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal d'Ingré à Mme M E

Date de décision : 02/04/2021



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Acte : [DC.21.033 - concession B renouvellement n° 1315 - PDF](#) : Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 02/04/21 à 09:48

Date 02/04/21 à 09:48

Date 02/04/21 à 09:53

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)